Déclaration de SUD Éducation

CAPA des Psychologues de l'Education Nationale

21 juin 2019

Tableau d'avancement à la classe Exceptionnelle et à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle

« D'excellent-e-s » psychologues de l'Education Nationale, engagé-e-s dans leur métier, se démultipliant pour faire face aux nombreuses sollicitations des élèves, des parents, des collègues dans les écoles, collèges, lycées, CIO et répondant aux sollicitations de l'institution seront pourtant nombreux-es à partir en retraite sans accéder à la rémunération la plus élevée. Sont-ils moins méritants que ceux qui sont promus : « non ». Mais l'entonnoir des promotions qui a généré cette année, neuf promotions à la « hors classe », deux promotions à la « classe exceptionnelle » – vivier 1 et 0 au vivier 2 et une promotion à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle limite drastiquement l'évolution de carrière.
La nouvelle forme d'évaluation (entretien de carrière) qui oblige les IEN à contingenter les avis excellent, très satisfaisant, satisfaisant et sans opposition (avec un fort taux d'avis satisfaisant nécessaire) génère de la frustration chez les collègues qui travaillent en bonne intelligence dans les équipes et qui ne comprennent pas en quoi les avis sont si différents parfois entre eux. Cela peut dégrader cette synergie au travail.
La rémunération de « fin de carrière » a une incidence importante sur la pension de retraite, il est bien normal que chaque psychologue de l'Education Nationale aspire à des revenus corrects pour cette nouvelle période de sa vie.

À SUD Éducation nous sommes toujours opposé-es à la rémunération et à l'avancement au mérite, nous revendiquons encore et toujours :
– que la progression des carrières soit déconnectée de tout jugement hiérarchique,
– que l'amélioration de nos pratiques professionnelles soit basée sur la coopération et le travail en équipes.
– qu'une réelle revalorisation des salaires soit amorcée et ensuite amplifiée et permette à tous les personnels de l'Education nationale d'avoir des revenus décents quand ils sont retraité-e-s. Pour beaucoup l'application d'une décote diminue fortement les revenus des nouveaux retraités.